



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1628-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1589-18 DÉLÉGUANT CERTAINS
POUVOIRS D'AUTORISER DES
DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS
ET D'ENGAGER CERTAINS
FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS AU
NOM DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1378-12 AFIN D'AJOUTER LA
FONCTION GREFFIER ADJOINT ET
CONSEILLER JURIDIQUE

PROPOSÉ PAR: MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND
APPUYÉ DE: MONSIEUR GILLES LAPIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	20 AOÛT 2019
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	20 AOÛT 2019
ADOPTION:	17 SEPTEMBRE 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	19 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 1589-18 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12 est entrée en vigueur le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées aux délégataires apparaissant audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2019 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2019;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le paragraphe 6 du 1^{er} alinéa de l'article 7 du règlement numéro 1589-18 est modifié pour ajouter la fonction « greffier adjoint et conseiller juridique » à la liste.

ARTICLE 2 L'article 11 du règlement numéro 1589-18 est modifié par l'ajout du point 11.4 suivant :

« 11.4 Greffier adjoint et conseiller juridique

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur des affaires juridiques et greffier, le greffier adjoint et conseiller juridique est automatiquement investi de tous les pouvoirs de celui-ci décrits aux lois et règlements applicables, notamment quant au présent règlement. »

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 17 septembre 2019.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière